

Comité syndical

Compte-rendu de réunion



**Compte-rendu des réunions des Comités Syndicaux des
14 décembre 2015, 19 h00 aux Essarts-le-Roi (le quorum n'étant pas atteint)
Et du 18 décembre 2015, 15h00 à Chevreuse**

Étaient présents le 14 décembre 2015 :

Avec voix délibérative

- M. CHIVOT Auffargis
- M. POUPART Bonnelles
- Mme LAWRENCE Boullay-les-Troux
- Mme ROSETTI CASQY
- Mme GONTHIER CC Cœur d'Yvelines
- M. PELLETIER CC Haute Vallée de Chevreuse
- Mme LASRY-BELIN CC Rambouillet Territoire
- M. POULLOT Châteaufort
- Mme VON EUW Chevreuse
- M. MONTEGUT Choisel
- Mme LAUNAY Conseil départemental de l'Essonne
- M. BENIZE Conseil départemental des Yvelines
- Mme BOUTIN Conseil départemental des Yvelines
- M. VANDEWALLE Conseil départemental des Yvelines
- Mme MONNERAT COURSON-MONTELOUP
- M. DE WINTER Dampierre-en-Yvelines
- M. DESSAUX Forges-les-Bains
- Mme MEYER Gambais
- M. FASOLIN Gif-sur-Yvette
- M. QUERARD La Celle-les-Bordes
- M. ALLIRAND La Queue-lez-Yvelines
- Mme AUBERT Le Mesnil-Saint-Denis
- M. ROUX Les Mesnuls
- M. ALISSE Lévis-Saint-Nom
- M. CANAL Longvilliers
- Mme METREAU Montfort-L'Amaury
- M. GIMENES Poigny-la-Forêt
- Mme HENRY Rochefort-en-Yvelines
- M. FRONTERA Saint-Jean-de-Beauregard
- M. GUEGUEN Saint-Lambert-des-Bois
- Mme BRIQUET Saint-Léger-en-Yvelines
- Mme VACHER Saint-Rémy L'Honoré
- M. BOUNATIROU Senlisse
- M. POULON Sonchamp

Ainsi que :

M. FEYT (BOULLAY-LES-TROUX), M. BOISSEL (CHOISEL), M. REINAUD (Dampierre-en-Yvelines), M. BENTEGEAT (Région IDF), Mme BRETAGNE (Saint-Arnoult-en-Yvelines), M. RIBERYE (Conseil départemental 78), Mme GIOBELLINA (UAP).

PNR : Mmes LE LAGADEC, DUMAZEAU, FRANCOLIN, MANOUVRIER et MONTET et de MM ROMBAUTS, et VAN BUSSEL.

Absents excusés :

- | | |
|------------------------|---------------------------------------|
| • Mme DARMON | CA Plateau de Saclay |
| • Mme DARCOS | Conseil départemental de l'Essonne |
| • Mme JEAN | Conseil départemental des Yvelines |
| • Mme WINOCOUR-LEFEVRE | Conseil départemental des Yvelines |
| • Mme PECRESSE | Conseillère Régionale d'Ile-de-France |
| • M. ARTORE | Courson-Monteloup |
| • Mme ANSART | Forges-les-Bains |
| • Mme BOONE | Jouars-Pontchartrain |
| • M. HOUILLON | Magny-les-Hameaux |
| • M. BESCO | Magny-les-Hameaux |
| • Mme GUERLAIN | Montfort l'Amaury |
| • M. LAMBERT | Rocheville-en-Yvelines |
| • M. DELPORT | ONF |

Pouvoirs :

Mme PECRESSE	à	M. VANDEWALLE
Mme DARCOS	à	M. POUPART
Mme DARMON	à	M. FRONTERA
Mme BOONE	à	M. GUEGUEN
Mme WINOCOUR-LEFEVRE	à	M. BENIZE

Le quorum n'est pas atteint mais les points proposés à l'ordre du jour sont toutefois présentés et débattus par les membres du comité.

Une nouvelle convocation est envoyée le 14 décembre 2015 pour un Comité Syndical portant sur un ordre du jour identique. Cette séance s'est déroulée le 18 décembre 2015 à 15h00 à la Maison du Parc à Chevreuse.

Avec voix délibérative

- | | |
|-----------------|------------------------------------|
| • M. VANDEWALLE | Conseil départemental des Yvelines |
| • M. BOUCHER | Bullion |
| • M. PASSET | Cernay |
| • M. EZAT | Clairefontaine |

Pouvoirs :

Mme PECRESSE à M. VANDEWALLE
M. HOUILLON à M. PASSET
Ainsi que :
PNR : Mme FRANCOLIN.

Absents excusés :

- Mme DARMON CA Plateau de Saclay
- Mme DARCOS Conseil départemental de l'Essonne
- M. DELPORT ONF
- M. VARLET Chambre des Métiers des Yvelines

Ce compte-rendu rapporte les débats du 14 décembre 2015.

1. Approbation du procès-verbal du comité du 09 novembre 2015

Le compte est adopté à l'unanimité.

2. Point d'étape : Présentation des orientations du futur CPER 2015-2020

M. VANDEWALLE rappelle que le Parc est toujours en discussion après deux années transitoires 2014 et 2015.

La région avant les élections a précisé les grandes masses budgétaires : 50 million d'Euros pour les 4 Parcs Franciliens et 10 millions pour des actions dites inter-parcs, guidées par l'idée de mutualisation et de recherche d'économies d'échelle.

Valérie PECRESSE semble vouloir accroître le financement des PNR : c'est un engagement électoral qui figurait dans son programme.

Mais il faudra tenir compte des contraintes financières des deux départements de l'Essonne et des Yvelines.

Le débat est ouvert sur l'évolution de la répartition de nos subventions en particulier sur les clefs de répartition pour ce futur CPER.

Deux réunions des présidents de commissions restreintes ont permis de préciser pour chaque commission, les projets du futur CPER et plus particulièrement les deux prochaines années 2016-2017.

3. Signature d'une convention pour une maîtrise d'œuvre urbaine et sociale pour le Domaine des Petites Yvelines aux Bréviaires

Le Domaine des Yvelines est un ancien camping/caravaning de loisir 3 étoiles datant du début des années 70, d'une superficie d'environ 6,2 hectares, situé sur la commune des Bréviaires et dont la vocation d'espace de loisirs a progressivement évolué vers de l'habitat sédentarisé en majorité.

Revendu en petites parcelles privées (environ 340 parcelles privées), ce site est devenu aujourd'hui une copropriété comptant environ 250 propriétaires. A la population originelle attirée par la tranquillité, la proximité de la nature, le faible coût des vacances, est venue s'ajouter une population précaire qui n'a pas trouvé d'autres solutions de logement.

Le nombre d'habitants est estimé à 400, qui se trouvent dans l'impossibilité de faire reconnaître leur habitation comme résidence principale (terrain inconstructible). Parmi ces occupants se trouvent une population estimée de 30 % de locataires dont 10% en grande difficulté sociale. Une quinzaine de lots ont été acquis par des gens du voyage. Le domaine est confronté à des questions d'insalubrité, d'obsolescence et de précarité de l'habitat occupé par des personnes à faibles ressources. La question du vivre ensemble soulève également de grandes difficultés.

De plus, ce domaine est une enclave sur un territoire à forte valeur écologique.

A la demande du Sous-Préfet de Rambouillet depuis 2011, un certain nombre de travaux ont d'ores et déjà été conduits :

- 2011 : installation d'un comité de pilotage, présentation de l'environnement du site par le PNRHVC, étude du site par l'EPFY
- 2011-2012 : réalisation par le PACT d'une étude sociale sur la situation des habitants du caravaning (première phase d'une MOUS cofinancée par l'Etat et le département des Yvelines)
- 2012-2013 : réflexion des principaux partenaires sur l'orientation à donner à ce site associant : les services de l'Etat, la Commune, le conseil Général (territoire d'action sociale), le PNRHVC, l'EPFY, les instances de la copropriété, le PACT.
- 2013 : élaboration par la copropriété avec l'appui principalement du PNR et plus ponctuellement du PACT d'un projet d'avenir partagé par les copropriétaires. Ce projet avait abouti à la rédaction de fiches opérationnelles par les habitants sur les différentes thématiques de requalification du domaine (incivilités/vivre ensemble, travaux, urbanisme). Le travail présenté au sous-préfet de Rambouillet a été validé par l'assemblée générale des copropriétaires le samedi 28 septembre 2013 en présence du Président du Parc. Au terme de ce travail, le PNRHVC a pointé un certain nombre de difficultés : méconnaissance de la situation financière précise de la copropriété, nécessité d'un accompagnement plus lourd pendant plusieurs mois afin de cerner davantage les difficultés personnelles des ménages les plus en difficulté, nécessité de l'évolution à brève échéance du document d'urbanisme (impasse juridique actuelle) (seconde phase d'une MOUS).
- 2014 : mission confiée à l'ARS sur le traitement de l'habitat locatif insalubre du site.

Monsieur GUERZA, sous-Préfet de Rambouillet a souhaité pouvoir connaître les moyens à mobiliser pour mettre en œuvre une opération de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale visant à stabiliser la situation du domaine des Yvelines **dans le cadre d'un projet partagé et accepté par tous.**

Les membres du groupe de pilotage se sont accordés sur la nécessité de mener une étude pré-opérationnelle destinée à préciser les moyens à mettre en œuvre. La commune des Bréviaires a accepté de porter la maîtrise d'ouvrage d'une étude pré-opérationnelle réalisée par le PACT et par l'ADIL d'une valeur de 15 000 €. Elle pourrait être cofinancée par l'Etat, la commune des Bréviaires et le Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse à hauteur de 4 200 €.

Cette participation a fait l'objet d'une instruction favorable de la commission Architecture, Urbanisme et Paysage du 30 novembre 2015 du Parc. Si la rénovation de ce domaine va jusqu'à son terme, elle pourra être considérée comme une opération particulièrement complexe de requalification de logements très sociaux, dans une zone naturelle environnée d'espaces protégés.

L'étude opérationnelle devrait s'étendre sur les 6 prochains mois et les résultats seront communiqués au maximum dans les 3 mois.

Le coût total de l'action est évalué à 15 000 €. Cette somme sera répartie entre les 2 opérateurs en charge de cette nouvelle étude pré-opérationnelle de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale soit PACT Yvelines et l'Adil des Yvelines.

Le plan de financement est le suivant :

- L'Etat DDCS : 6 500.00 €
- La commune des Bréviaires pour 4 300.00 €
- Le PNR HVC pour 4 121.00€

Madame BOUTIN tient à exprimer son soutien pour l'action du PNR sur ce dossier difficile et ancien (1982) et insiste sur la prise en compte de la dimension sociale et humaine et sur l'importance de ce dossier pour la commune des Bréviaires.

Le Comité syndical décide à l'unanimité d'accepter le plan de financement proposé pour un montant

total de 4 200.00 € répartis entre le PACT Yvelines pour 3 118.00 € et l'ADIL des Yvelines pour 1 182.00 €. Il demande que le Parc soit associé au Comité de Pilotage de l'étude pré-opérationnelle. Il autorise le Président à signer la convention et toutes pièces administratives se rapportant à ce dossier.

4. Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2016.

Les membres du Comité autorisent, à l'unanimité, le mandatement des dépenses d'investissement dès le 1^{er} janvier jusqu'à la date du vote du Budget primitif dans la limite de 25% de crédits d'investissement du budget de l'année précédente.

Chapitre	Crédits ouverts en 2015	Crédits autorisés 2016	Comptes concernés
Chapitre 20	3 472 381.53	868 095.38c	2031, 2041481, 2041482,2041581,2041582 2041641,20421, 20422, 2051
Chapitre 21	561 187.07	140 296.77	2118, 2128, 2135, 2158, 2181, 2182, 2183, 2184, 2188
Chapitre 23	4 101 862.32	1 025 465.58	2312, 2313, 2315, 2318
Chapitre 26	40 000,00	10 000.00	266
Chapitre 27	43 250.00	10 812.50	274, 2764
Chapitre 45	736 067.57	184 016.89	45813, 45814, 45815, 45816, 45817

5. Modification du guide des aides - chapitre 12 : « Agriculture et forêt ».

Les propositions de modifications du Guide des aides : chapitre 12 Agriculture et Forêt », examinées lors de la Commission restreinte «Agriculture et Forêt » du 04 décembre 2015 et acceptées à l'unanimité par délibération n° 15/B/47 du Bureau syndical sont présentées aux membres du Comité. Ces modifications tendant à diminuer les plafonds des aides, à les adapter aux nouvelles règles de minimis européennes.

Les élus adoptent à l'unanimité les modifications détaillées dans le document annexé au présent compte-rendu, également annexé à la délibération subséquente. (Annexe 1 : Modification du chapitre 12 du Guide des aides).

6. Attribution des aides de la commission Agriculture/Forêt

Considérant l'instruction de la Commission restreinte « Agriculture et forêt » qui s'est tenue le 4 décembre 2015, sous la présidence de M. Jean-Pierre de WINTER, les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, les attributions suivantes :

- Aide 2015/004/12-02 : **Réalisation de clôtures agricoles par Mme HUET** (Les Bréviaires) pour un coût de travaux estimés à 13 668.83 € H.T. subventionnable à 60 % plafonné à 7 500.00€. Participation du Parc : 7 500.00 €.

- Aide 2015/005/ 12-01 : **Acquisition d'un système de guidage sur pulvérisateur par M. PROUTHEAU** (Sonchamp). Coût prévisionnel : 16 846.00 € H.T. subventionnable à 40% par le Parc. Participation du Parc : 6 738.40 €

7. Modification du tableau des effectifs.

La loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique a permis l'adoption d'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire pour les agents du Parc, répondant

aux critères pour les années 2013-2014-2015 (approuvé par la délibération n°13C13 du Comité syndical en date du 26 mars 2013).

Pour cette année 2015, un agent du Parc répondait aux critères légaux.

La commission de sélection professionnelle s'est réunie le 19 novembre. Le jury était composé d'un élu - Monsieur Frontera, maire de Saint-Jean-de Beaugard -, un agent de catégorie A du Parc - François Hardy, chef de la mission Environnement -, et d'un représentant du CIG, pour l'audition de Monsieur Gregory PATEK candidat au grade d'ingénieur territorial et a rendu un avis favorable.

Le comité décide, à l'unanimité, de :

- supprimer un poste de chargé d'études Environnement non titulaire,
- créer un poste d'ingénieur titulaire à temps complet,
- déclarer la vacance de ce poste,
- nommer M. Grégory PATEK ingénieur stagiaire.

8. Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie

Quatre délibérations de demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont débattues et votées à l'unanimité :

Objectifs : permettre la restauration de la continuité écologique des cours d'eau afin de répondre aux objectifs de la Charte suivants :

- Objectif stratégique n° 3 « Maintenir et développer les trames écologiques et paysagères »
- Objectif opérationnel n° 7 « Restaurer et préserver la trame bleue »
- Disposition 7.1 « Restaurer la continuité écologique des rivières » ;

- **Demande de subvention pour une maîtrise d'œuvre de la restauration écologique de l'Aulne du bourg de La Celle-les-Bordes au lavoir de La Bâte à Longvilliers.**

Grâce à l'opération 815, déjà en cours, de remise en fond de vallée de l'Aulne au moulin de Béchereau à Bullion ainsi que l'opération 848 (BP2015) relative à la phase de maîtrise d'œuvre visant à restaurer la libre circulation des sédiments et des poissons sur le tronçon de l'Aulne depuis le pont de la route départemental 61 dans le bourg de la Celle-Les-Bordes jusqu'au lavoir du hameau de la Bâte à Rochefort-en-Yvelines et Longvilliers, un continuum aquatique de 10,5 kilomètres va pouvoir être établi.

Le comité syndical sollicite une subvention à hauteur de 80% du montant estimatif établi à 70 000 € HT.

- **Demande de subvention pour une maîtrise d'œuvre de la restauration écologique de la Gloriette à Bonnelles.**

Le Parc est en mesure de rétablir sur 1,8 km de rivière la circulation des sédiments et des poissons, du pont de Bissy au Moulin Coleau à Bonnelles et a déjà mené une opération de maîtrise d'œuvre de ces travaux (op 849 au BP 2015)

Le Comité syndical sollicite une subvention à hauteur de 80% du montant estimatif établi à 45 000 € HT.

- **Demande de subvention pour une maîtrise d'œuvre de la restauration écologique de l'Yvette du lavoir de Maincourt à la Haute Beauce.**

Grâce à l'opération 850 (BP 2015) de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en valeur du fond de vallée de l'Yvette depuis ses sources jusqu'au hameau de Girouard et l'opération 852 (BP2015) relative à la maîtrise d'œuvre des travaux visant à restaurer la libre circulation des sédiments et des poissons sur le tronçon de l'Yvette du lavoir de Maincourt à la Haute Beauce, un continuum aquatique de 7,7 kilomètres pourra être rétabli.

Le Comité syndical sollicite une subvention à hauteur de 80% du montant estimatif établi à 70 000 € HT.

- **Demande de subvention pour une maîtrise d'œuvre de la restauration écologique de l'Yvette des sources jusqu'au hameau de Girouard à Lévis-Saint-Nom.**

Dans le cadre de l'opération 850 (BP 2015) relative à la phase de maîtrise d'œuvre de ces travaux, le Comité syndical sollicite une subvention auprès de l'AESN à hauteur de 80% du montant estimatif établi à 72 000 € HT.

9. Décision modificative n°3

Cette décision modificative concerne 2 écritures d'amortissement non prises en compte sur 2015 pour un total de 3 241.58 €

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité, la délibération modificative suivante équilibrée en section d'investissement et fonctionnement et en dépenses et recettes :

	Diminution des crédits alloués		Augmentation des crédits alloués	
Virement à la section d'investissement 042	023	3 241.58€		
Dotations aux amortissements 042			6811	3 241.58
Fonctionnement dépenses		3 241.58		3 241.58
Virement à la section d'investissement 040	021	3 241.58		
Frais d'études 040			28031	3 241.58
Investissement		3 241.58		3 241.58

10. Questions diverses

Prochain conseil scientifique le 16 décembre à Châteaufort sur le thème de la « Relation Homme / nature ».

La séance du 14 novembre est levée à 20h15.

Les délibérations présentées sont définitivement validées par le Comité syndical en séance du 18 décembre. La séance est levée à 16h15.